

**Mandement de Mgr. l'Evêque de Montréal, publiant
l'Encyclique de N. S. P. le Pape Pie IX,
concernant le Jubilé de 1875.**

Ignace Bourget, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique,
Ev. de Montréal, Assistant au Trône Pontifical, etc., etc.

*Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés Religieuses
et aux Fidèles de notre Diocèse, salut et bénédiction en
Notre Seigneur.*

(Suite.)

XVIII §. De la violation de l'abstinence et du jeûne.

“ Nous devons à ce propos signaler à votre attention
“ les commandements de l'Eglise. Que dirons-nous, s'écrie
“ à ce sujet Léon XII, en particulier de l'observation de
“ l'abstinence et du jeûne? Car, déjà combien qui, ou ne
“ font aucun cas de ce précepte, ou qui même le méprisent
“ tout-à-fait. A ce sujet, vous comprenez combien il est
“ nécessaires que les fidèles connaissent bien les comman-
“ dements de l'Eglise et avec quel vénération ils doivent
“ se soumettre à l'autorité d'une Mère si grande dont
“ Jésus-Christ son Epoux a dit : *Si quis Ecclesiam non
“ audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus.*”

XIX §. De l'éducation de la jeunesse.

“ Les personnes de tout âge, (c'est aux Evêques que
“ s'adresse Léon XII) exigent tous vos soins, mais sur-
“ tout les jeunes gens d'où dépend l'état futur de l'Eglise
“ et de la société humaine. Aussi, est-ce contre l'un et
“ l'autre que l'impiété est conjurée et armée pour ruiner
“ les gouvernements aussi bien que l'Eglise, et fait tous
“ ses efforts pour les entraîner dans son parti. *Conjurata
“ in utriusque perniciem omni ope ad suas partes
“ adducere conatur impietas.*”

XX §. Du mariage civil.

“ Vous connaissez parfaitement ajoute-t-il, que la né-
“ gligence et la perversité de cette éducation et discipline,
“ ce que vous déplorez avec Nous, a été cause en grande
“ partie que les hommes paraissent déjà mettre en oubli